

Succession d'une ferme agricole

Par rijouane, le 24/04/2009 à 12:21

Bonjour,

Je serais reconnaissant au membre qui pourrait m'indiquer qui hérite, parmi X enfants, dans le cas d'une succession de ferme agricole : un seul, tous à parts égales ? Autre ? D'avance je l'en remercie.

Bien cordialement,

Joel

Par Upsilon, le 24/04/2009 à 14:42

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Comme tous les biens du défunt, ils ont vocation à être partagés par principe entre les héritiers (enfants et conjoint). Dans certains cas, si un héritier a participé à l'exploitation agricole pendant un certain temps, il peut prétendre à en demander l'attribution préférentielle dans sa totalité, quitte à reverser aux autres une indemnité si la valeur du fonds dépasse la part à laquelle il pouvait prétendre.

Cordialement,

Upsilon.